

Christine Veyrac
Camping de la Cascade
12490 Saint Rome de Tarn

Saint Rome de Tarn le 18 décembre 2023

A l'attention de Madame Elisabeth Magnan
Commissaire enquêteur Projet SPR
Mairie de Saint Rome de Tarn

Objet : Enquête publique sur la création du SPR de Saint Rome de Tarn

Je suis à ce jour propriétaire du camping de la cascade et de terrains à proximité.
Je me pose beaucoup d'interrogations sur la création du SPR de St Rome de Tarn dont je n'ai eu aucunes informations de la part de Me la commissaire enquêteur du projet.

D'une part le périmètre établi concernera une partie du village. L'objectif (cité dans le projet) est de prendre l'ensemble du site de St Rome de Tarn. Pour ma part soit on intègre le village dans son ensemble, soit on ne privilégie que le « bâti ancien du village Saint Rome »
L'intérêt que je comprends est de privilégier et de maintenir le patrimoine ancien et donc cela doit concerner les bâtisses anciennes, monuments et autres vestiges. On parle du pont courbe, alors pourquoi pas celui qui traverse le Tarn en direction de Rodez...

Pour ma part le camping est englobé dedans alors que le camping municipal n'y est pas !!! de même que la maison de retraite et autres qui font partie intégrante du village.
On parle du camping de la cascade dont on sollicite une meilleure insertion paysagère !!!
Les serres situées en bordure du Tarn n'ont-elles pas un impact paysagé !!!

La création de cette SPR me semble en désaccord avec le but prochain d'harmoniser un patrimoine déjà bien modifié !!!

Je souhaiterais avant toute validation que l'on soit informés des tenants et aboutissants sur le futur règlement de ce site patrimonial remarquable :

- L'Isolations thermiques par l'extérieur autorisé ou non
- Menuiseries : choix couleurs, matériaux...
- Types de toitures, ouvertures permises ou non quelles conditions...
- Panneaux solaires autorisés sur bâtiments actuels ou créations qui font partie de la transition écologique.
- Surcoûts financiers : pris en charge ou non, pour les privés, les professionnels,
- Droits à des crédits d'impôts ou réduction d'impôts
- Modifications sur du bâti actuel, voire peut-être supprimer ou changer,

Conclusions beaucoup de questions sont en suspens à ce jour sur les conséquences que cela pourra engendrer sur l'engagements de chacun à vivre dans un village très règlementés avec surtout financiers.

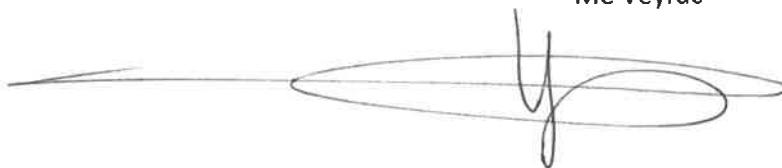
Pourquoi pas instaurer une règlementation propre au village pour encadrer davantage les modifications de bâtis ou aménagements.

En tant que professionnel une charge assez conséquente de travail et de remise en question sur le devenir à imposer une règlementation peut être stricte et couteuse pour accueillir des touristes qui sont déjà je pense très satisfaits.

Je ne souhaite donc pas être intégrer dans le périmètre de ce futur SPR sans connaître les conditions et règlementations de ce projet.

Veillez agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères Salutations.

Me Veyrac

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line on the left that curves into a large, stylized loop on the right. The signature is positioned below the typed name 'Me Veyrac'.